

Séance du 30 avril 2026
Délibération n°D2026-063

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois d'avril, à vingt-heures, le conseil municipal de la **Commune de Saint-Georges-de-Luzençon**, régulièrement **convoqué le 24 avril 2026**, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, maire** de la Commune de **Saint-Georges-de-Luzençon**.
La séance a été publique.

Présents :	BERNARD Jean-Luc, CADAUX Didier, CARRIERE Philippe, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, PIONA Laurence, THOMAS Rémi, TOURNIER Anaïs et VICENTE Florian Formant la majorité des membres en exercice
Procuration(s) :	EGEA Frédéric (pouvoir à Samuel GALTIER), FAGES Christine (pouvoir à Corinne DELMAS), LEPETIT Philippe (pouvoir à Florian VICENTE), MUYS Elisabeth (pouvoir à Jean-Luc BERNARD), RAYNAL GAL Amérine (pouvoir à Esther CHUREAU), ROCHE Aude (pouvoir à Didier CADAUX), De SAINT SERNIN Guilhem (pouvoir à Laurence PIONA)
Absent(s) excusé(s) :	PRADAL Charlene
Nombre de Membres	
Afférents au conseil municipal :	19
En exercice :	19
Qui ont pris part à la délibération :	11
Quorum :	10

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Rémi THOMAS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

D2026-063 : Budget centre commercial – Budget primitif 2026

Rapporteur : Florian VICENTE

Monsieur l'adjoint aux finances présente le projet de budget annexé à la présente délibération dont le montant des dépenses et des recettes pour chaque section est fixé comme suit :

Il est à noter que ce budget a été voté en tenant compte de la reprise des résultats comptables de l'exercice 2025.

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
A	Dépenses	71 137.40	119 799.32
B	Recettes	71 137.40	164 436.72

Le conseil municipal, Oûi cet exposé et après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés :

15 voix pour
0 voix contre
3 abstention(s)

VOTE le présent budget par nature, au niveau des chapitres,

PREND acte de la note brève et synthétique, commune aux CFU 2025 et budgets primitifs 2026 pour le budget principal et les trois budgets annexes, qui sera jointe aux documents approuvés et mise en ligne sur le site de la commune en application de l'article L1612-35 du code général des collectivités territoriales.

Séance du 30 avril 2026
Délibération n°D2026-063

Ainsi fait et délibéré, à SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Rémi THOMAS



Le maire,
Didier CADAUX



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative, dans les 2 mois à compter de sa publication ou notification et transmission aux services de l'Etat, vous pouvez entreprendre contre le présent acte :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
et/ou

- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Acte rendu exécutoire

Après publication le :

Transmission au représentant de l'État le :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**ST GEORGES DE LUZENCON
COMMUNE**

Numéro SIRET : 21120225400085
Poste comptable : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

**Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature**

Budget annexe : CENTRE COMMERCIAL

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	25
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	26
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	27
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	28
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	30
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	33
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	35

IV - Annexes

A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	37
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	41
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	42
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	46
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	47
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	48
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	49

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	1 638

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	8,55
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	18,32
3	Dépenses d'équipement brut / population	67,16
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,00 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	55,00 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	366,67 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	53,33 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1						
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	17 185,17	49 472,09	8 850,48	A1	41 137,40	
Investissement	7 299,32	21 084,75	(3) -21 084,75	A2	-7 299,32	
Fonctionnement	9 885,85	28 387,34	(4) 29 935,23	A3	48 436,72	

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses	Recettes	Solde (B)			
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00		
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00		
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00		

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)			
TOTAL	A1 + B1	41 137,40	
Investissement	A2 + B2	-7 299,32	
Fonctionnement	A3 + B3	48 436,72	

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	112 500,00	164 436,72

		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 7 299,32	(si solde positif) 0,00

		=	=
Total de la section d'investissement (2)		119 799,32	164 436,72

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	71 137,40	30 000,00

		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 41 137,40

		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		71 137,40	71 137,40

TOTAL DU BUDGET (4)		190 936,72	235 574,12
----------------------------	--	-------------------	-------------------

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	200 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		200 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		20 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		220 000,00	0,00	112 500,00	112 500,00	112 500,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	220 000,00	0,00	112 500,00	112 500,00	112 500,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	7 299,32
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	119 799,32
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	21 084,75	0,00	7 299,32	7 299,32	7 299,32
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		21 084,75	0,00	7 299,32	7 299,32	7 299,32
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		221 084,75	0,00	107 299,32	107 299,32	107 299,32

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	49 385,23		57 137,40	57 137,40	57 137,40
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		49 385,23		57 137,40	57 137,40	57 137,40

TOTAL	270 469,98	0,00	164 436,72	164 436,72	164 436,72
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	164 436,72
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	57 137,40
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	9 350,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 050,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		10 400,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
66	Charges financières	950,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
67	Charges spécifiques (3)	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 550,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	49 385,23		57 137,40	57 137,40	57 137,40
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		49 385,23		57 137,40	57 137,40	57 137,40

TOTAL	60 935,23	0,00	71 137,40	71 137,40	71 137,40
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	71 137,40
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	30 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
Total des recettes de gestion courante		31 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		31 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	31 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	41 137,40
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	71 137,40
--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	57 137,40
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 500,00	0,00	2 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	110 000,00	0,00	110 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		112 500,00	0,00	112 500,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	7 299,32
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	119 799,32
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	10 000,00		10 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	3 000,00	0,00	3 000,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		57 137,40	57 137,40
Dépenses de fonctionnement – Total		14 000,00	57 137,40	71 137,40

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	71 137,40
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	100 000,00	0,00	100 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		57 137,40	57 137,40
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		100 000,00	57 137,40	157 137,40

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	7 299,32
---------------------------------------	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	164 436,72
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 000,00		2 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	28 000,00	0,00	28 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		30 000,00	0,00	30 000,00

ST GEORGES DE LUZENCON - CENTRE COMMERCIAL - BP - 2026

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
			41 137,40
			=
			71 137,40

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		220 000,00	0,00	0,00	112 500,00	112 500,00	0,00	112 500,00	112 500,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	200 000,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		200 000,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	20 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		20 000,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		220 000,00	0,00	0,00	112 500,00	112 500,00	0,00	112 500,00	112 500,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	7 299,32
---	-----------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	119 799,32
---	-------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		249 385,23	0,00	157 137,40	157 137,40	157 137,40
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	49 385,23		57 137,40	57 137,40	57 137,40
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		49 385,23		57 137,40	57 137,40	57 137,40

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	7 299,32
---------------------------------------	-----------------

ST GEORGES DE LUZENCON - CENTRE COMMERCIAL - BP - 2026

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					164 436,72

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		220 000,00	0,00	0,00	112 500,00	112 500,00	0,00	112 500,00	112 500,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	200 000,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
2132	Bâtiments privés	200 000,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		200 000,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	20 000,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
1641	Emprunts en euros	20 000,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		20 000,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00

ST GEORGES DE LUZENCON - CENTRE COMMERCIAL - BP - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		220 000,00	0,00	0,00	112 500,00	112 500,00	0,00	112 500,00	112 500,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		249 385,23	0,00	157 137,40	157 137,40	157 137,40
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
1641	Emprunts en euros	200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	49 385,23	0,00	57 137,40	57 137,40	57 137,40
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		49 385,23	0,00	57 137,40	57 137,40	57 137,40

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		60 935,23	0,00	0,00	71 137,40	71 137,40	0,00	71 137,40	71 137,40
011	Charges à caractère général (3)	9 350,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 050,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		10 400,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
66	Charges financières	950,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
67	Charges spécifiques (3)	200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		1 150,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
Total des dépenses réelles		11 550,00	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
023	Virement à la section d'investissement	49 385,23			57 137,40	57 137,40		57 137,40	57 137,40
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		49 385,23			57 137,40	57 137,40		57 137,40	57 137,40

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	71 137,40
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		31 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	30 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
Total des recettes de gestion des services		31 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		31 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	41 137,40
--	------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	71 137,40
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		60 935,23	0,00	0,00	71 137,40	71 137,40	0,00	71 137,40	71 137,40
011	Charges à caractère général (4)	9 350,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
613	Locations	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 250,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6156	Maintenance	2 100,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	50,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	2 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 050,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65568	Autres contributions	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65888	Autres	50,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		10 400,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
66	Charges financières	950,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	950,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
67	Charges spécifiques (4)	200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

ST GEORGES DE LUZENCON - CENTRE COMMERCIAL - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		1 150,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
Total des dépenses réelles		11 550,00	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
023	Virement à la section d'investissement	49 385,23			57 137,40	57 137,40		57 137,40	57 137,40
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		49 385,23			57 137,40	57 137,40		57 137,40	57 137,40

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		31 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	1 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	30 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
752	Revenus des immeubles	30 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
Total des recettes de gestion des services		31 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		31 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
--------------------------------	------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

ST GEORGES DE LUZENCON - CENTRE COMMERCIAL - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

ST GEORGES DE LUZENCON - CENTRE COMMERCIAL - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ST GEORGES DE LUZENCON - CENTRE COMMERCIAL - BP - 2026

TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--	--	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : $ETPT = \text{Effectifs physiques} * \text{quotité de temps de travail} * \text{période d'activité dans l'année}$

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-7 299,32	-7 299,32
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-7 299,32	-7 299,32

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	7 299,32	7 299,32
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-7 299,32	-7 299,32
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	2 500,00	2 500,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	57 137,40	57 137,40
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	54 637,40	54 637,40

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		2 500,00	2 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 500,00	2 500,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 500,00	2 500,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		57 137,40	III 57 137,40
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		57 137,40	57 137,40
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	57 137,40	57 137,40

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

ARRETE - SIGNATURES



Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES : Pour 15
 Contre 0
 Abstentions 3 (2 Piona, gaulle)

Date de convocation : 24/04/2026

Présenté par le maire

A ST GEORGES DE LUZENCON, le 30/04/2026

Le maire

Délibéré par le Conseil municipal réuni en session ordinaire

A SAINT GEORGES DE LUZENCON, le 30/04/2026

le Conseil municipal

Le président de séance	
Le secrétaire de séance	

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le
 et de la publication, le

A SAINT GEORGES DE LUZENCON, le

République Française



**Mairie de
SAINT-GEORGES
DE LUZENÇON**

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET ANNEXE CENTRE COMMERCIAL

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

BUDGET PHOTOVOLTAIQUES

COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

& BUDGETS PRIMITIFS 2026

CADRE GENERAL

L'article L.1612-35 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Compte Financier Unique :

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le Compte Financier Unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le Compte Financier Unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles du trésorier.

Budget primitif :

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année **2026**. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des aides auprès du conseil départemental, de la Région, de l'Etat ou de la communauté de communes chaque fois que possible,
- de maintenir les taux de fiscalité locale.

Comme pour le Compte Financier Unique, les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Les Compte Financier Unique **2025** et les budgets primitifs **2026** ont été votés le **30 avril 2026** par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande aux heures d'ouverture de la mairie et sur le site internet.

BUDGET PRINCIPAL (M57)

A noter en 2025, la clôture du budget Lotissement « les terrasses des Aires » et la reprise dans le budget communal 2026 des résultats finaux du budget Lotissement :

Déficit de fonctionnement : 2 893.85 €

Excédent d'investissement : 41 869.38 €.

FUNCTIONNEMENT :

Dépenses

		Budget Primitif 2025 + DM	Réalisé 2025	Budget Primitif 2026
SECTION FUNCTIONNEMENT	Dépenses			
	011- Charges à caractère général +	491 000,00	451 688,65	500 750,18
	012- Frais de Personnel	750 000,00	718 312,50	817 200,00
	014- Atténuation de produits (reversé FPIC)	39 100,00	39 062,00	38 082,00
	65- Autres Charges Gestion courante	154 400,00	152 368,92	185 880,00
	Total dépenses gestion courante	1 434 500,00	1 361 432,07	1 541 912,18
	66- Charges Financières	43 588,00	39 913,70	44 174,00
	67- Charges exceptionnelles	2 000,00	810,00	0,00
	68- Dotations provisions semi-budgétaires	1 000,00	334,00	1 000,00
	Total dépenses réelles de fonction²	1 481 088,00	1 402 489,77	1 587 086,18
	042- Opérations d'ordre transfert entre section	10 278,00	58 224,44	8 307,00
	043- Opérations d'ordre intérieur de la section			
	Total dépenses d'ordre de fonctionnemer	10 278,00	58 224,44	8 307,00
	Total dépenses Fonctionnement (hors 023)	1 491 366,00	1 460 714,21	1 595 393,18
	023- Virement à la section Invest	443 562,74		264 067,00
TOTAL	1 934 928,74	1 460 714,21	1 859 460,18	
002 Résultat reporté (Déficit)		0,00		
Total des dépenses de fonctionnement cumulées :		1 934 928,74	1 460 714,21	1 859 460,18

Recettes

		Budget Primitif 2025 + DM	Réalisé 2025	Budget Primitif 2026
Recettes				
013- Atténuation de charges		18 000,00	20 779,84	20 000,00
70- Produits des services		228 000,00	321 003,01	242 160,00
73- Impôts et taxes		180 800,00	174 902,03	178 296,00
731- Fiscalité Locale		770 000,00	745 464,00	754 153,00
74- Dotations et participations		387 300,00	435 058,63	426 141,00
75- Autres produits de Gestion courante		94 000,00	96 178,47	95 005,00
Total recettes gestion courante		1 678 100,00	1 793 385,98	1 715 755,00
76- Produits financiers			6,32	6,00
77- Produits exceptionnels		0,00	2 920,81	0,00
78- Reprises provisions semi-budgétaires				
Total recettes réelles de fonction²		1 678 100,00	1 796 313,11	1 715 761,00
042- Opérations d'ordre transfert entre section		0,00	45 546,44	0,00
043- Opérations d'ordre intérieur de la section				
Total recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	45 546,44	0,00
Total recettes fonctionnement (hors 023)		1 678 100,00	1 841 859,55	1 715 761,00
TOTAL		1 678 100,00	1 841 859,55	1 715 761,00
002 Résultat reporté (bénéfice)		256 828,74	256 828,74	143 699,18
Total des recettes de fonctionnement cumulées :		1 934 928,74	2 098 688,29	1 859 460,18
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		0,00	637 974,08	0,00

Avec reprise du résultat de fonctionnement de 2024 (excédent reporté de 256 828.74 €) la section de fonctionnement 2025 a permis de dégager un excédent de 637 974.08 €.

Cet excédent sera repris pour partie

- en fonctionnement, à hauteur de 143 699.18 €
- en investissement, à hauteur de 494 274.90 €, pour couvrir le besoin en financement de la section.

Les **charges à caractère général** restent stables.

Les **charges de personnel** restent stables en rapport aux dépenses réelles de fonctionnement, se situant à 51 %.

Une augmentation de ces charges en 2026 est due au recrutement d'un agent de catégorie A au service administratif, au recrutement d'un agent supplémentaire au service administratif, au tuilage lors du départ de 2 agents de la collectivité, aux avancements d'échelon liés à l'ancienneté des agents ou à des promotions ainsi qu'à l'augmentation des cotisations patronales (+ 3 % pour la CNRACL).

Il est à noter que ces charges sont en partie compensées par des remboursements (indemnités journalières de sécurité sociale, assurance risque statutaires, la poste, maison France services, service eau et assainissement, facturation de main d'œuvre à des collectivités).

Les **charges de gestion courante** sont stables en rapport aux dépenses réelles de fonctionnement.

Une augmentation de ces charges en 2026 est due notamment à la revalorisation de la participation au centre de loisirs (22 000 € en 2025, prévu 38 500 € en 2026) et à l'école privée des amandiers (25 250 € en 2025, prévu 33 630 € en 2026) ainsi qu'à la revalorisation des indemnités des élus découlant de la loi 2025-1249 du 22 décembre 2025.

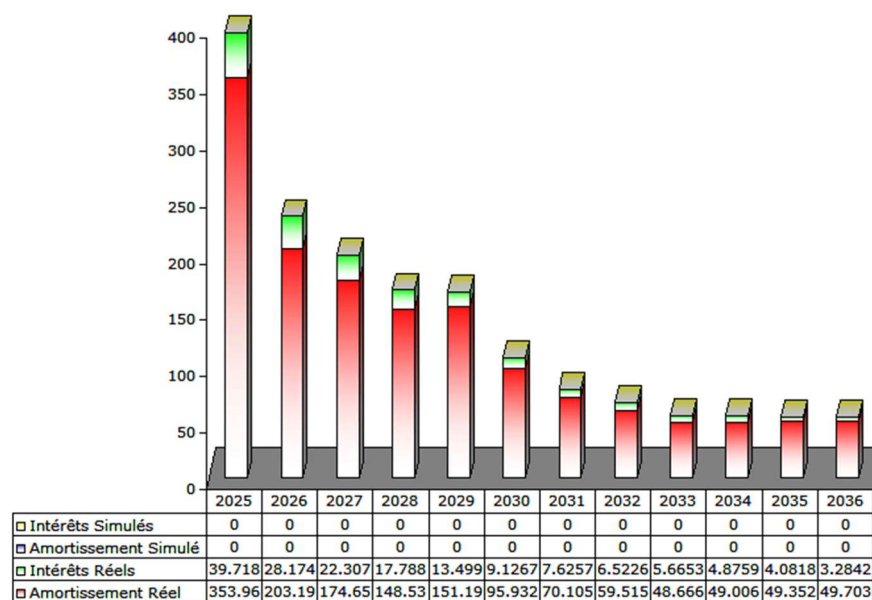
Les **charges financières** (intérêts de la dette) sont stables en rapport aux dépenses réelles de fonctionnement.

Leur montant évolue en prévision de la souscription d'un emprunt en 2026 permettant de financer le projet d'aménagement du cœur de village.

Les intérêts des emprunts diminuent d'environ 11 500 € entre 2025 et 2026 et d'environ 17 500 € entre 2025 et 2027.

Les intérêts de l'emprunt à souscrire pour l'aménagement du cœur de village ont été estimés à 13 000 €.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des charges d'emprunts (I+K) pour les 10 années à venir.



Le chapitre 66 comprend également les frais liés à la ligne de trésorerie souscrite fin 2025 pour 100 000 €.

Les **produits des services** fluctuent en effet, l'encaissement en 2025 de la prime d'assurance liée au sinistre de l'église (environ 97 000 €) porte le reste des produits à 224 000 €, ceux-ci sont estimés à 242 000 € (en augmentation car en 2026 remboursement des charges par le cabinet de dentiste inoccupé en 2025).

Les **impôts et taxes** sont stables mais en diminution en rapport aux dépenses réelles de fonctionnement (environ 12.5 % en 2025 contre 11 % en 2026).

A savoir que le Fonds national de péréquation et la taxe additionnelle aux droits de mutation n'ont à ce jour pas été notifiés à la commune pour 2026 et que les estimations ont été réalisées sur la base des sommes perçues en 2025.

Le produit de la **fiscalité locale** est en augmentation par rapport à 2025 du fait de l'actualisation des bases mais en diminution de 6 % en rapport des charges réelles de fonctionnement.

Pour rappel la commune n'a pas augmenté ses taux d'imposition depuis 2019.

COMMUNE : 225 ST GEORGES DE LUZENCON
ARRONDISSEMENT : 12 MILLAU
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT AFFRIQUE

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2)	Taux votés 2026	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6)
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	1 713 650	42,34	105,15	1 730 000	736 293	42,34	736 293
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	48 717	95,56	213,63	49 000	46 824	95,56	46 824
Taxe d'habitation (TH)	227 791	14,83	51,60	217 500	32 255	14,83	32 255
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					815 372		

Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)

Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3)	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
8	9	10	11	12	13
>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	815 372

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
	8	9	10	11
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)				
Taxe d'habitation (TH)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatoires	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	0	0	0	49 248	0	0	-61 219	-11 971

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	A ROCEZ La 12 MARS 2026 Pour la Direction des Finances publiques, PASCAL BOUTHER
10	11	12	13
815 372	-11 971	803 401	-49 248 = 754 153 à imputer au 73111 (en 2025 encaissé 754 000, donc égal)

Feuille à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

L'effet du coefficient correcteur fait perdre à la commune 61 219 €.

Coefficient correcteur :

La suppression de la THp se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée depuis 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de TFPB avec un mécanisme d'équilibrage.

Le montant de TFPB transféré n'est pas toujours égal au montant de la ressource de THp perdue par la commune.

Un coefficient correcteur calculé par la DGFIP permet de neutraliser les écarts et d'équilibrer les compensations entre les communes.

Ce coefficient correcteur est fixe et s'applique chaque année aux recettes de TFPB de la commune.

Ce dispositif se traduit ainsi pour les communes :

- par une retenue de fiscalité sur les produits de TFPB pour celles surcompensées ;
- par un versement complémentaire de taxe pour celles sous-compensées.

Les **dotations et participations** sont à la baisse (- 9 000 €) et en diminution de 4 % en rapport aux dépenses réelles de fonctionnement.

Les **autres produits de gestion** courantes sont stables.

Il n'y aura pas en 2026 de prévision de **produits exceptionnels**, en 2025 2 920.81 ont été réalisés (reprise de la balayeuse pour 2 400 € et des mandats annulés sur exercices antérieurs pour 520.81 €).

A noter en 2025 une **écriture d'ordre** exceptionnelle de 47 946.44 retraçant la sortie de l'actif d'une balayeuse.

Pour information, dans le cadre de la nomenclature M57, la fongibilité de crédits permet à une collectivité, d'autoriser l'ordonnateur à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Dans le Budget Primitif p5 §III « Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président / le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5 %
-

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

BUDGET PRINCIPAL (M57)

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Budget Primitif 2025 + DM	Réalisé 2025	RAR 2025	Budget Primitif 2026
SECTION INVESTISSEMENT	20 Immos incorpo (sauf 204)	3 000,00	1 211,33		3 000,00
	<i>dont Opération 2301 Cœur de Village</i>		1 211,33		0,00
	204 Subventions d'équipement versées				1 250,00
	21 Immos corpos	722 980,00	366 787,19		855 000,00
	<i>dont Opération 2301 Cœur de Village</i>				695 000,00
	<i>dont RAR (2301 déplacement gaz)</i>			14 035,00	14 035,00
	22 Immos reçues en affectation				
	23 Immos en cours				
	Total dépenses d'équipement	725 980,00	367 998,52	14 035,00	859 250,00
	10- Dotations, fonds divers et réserves	8 500,00	8 197,47		
13- Subvention d'investissement					
16- Emprunts	365 000,00	353 958,41		216 195,00	
Total dépenses financières	373 500,00	362 155,88		216 195,00	
Total dépenses réelles d'investissement	1 099 480,00	730 154,40		1 075 445,00	
024- produit des cessions d'immo					
040- Opérations d'ordre	0,00	45 546,44			
041- Opérations patrimoniales	0,00				
Total dépenses d'ordre d'investissement	0,00	45 546,44		0,00	
TOTAL	1 099 480,00	775 700,84	14 035,00	1 075 445,00	
001 Solde d'exécution négatif reporté	200 507,79	200 507,79		516 565,90	
Total des dépenses d'investissement cumulées	1 299 987,79	976 208,63	14 035,00	1 592 010,90	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		-516 565,90	22 291,00		

	Recettes	Budget Primitif 2025 + DM	Réalisé 2025	RAR 2025	Budget Primitif 2026
	13- Subv. D'investissement (hors 138)	53 900,00	24 280,89	33 626,00	54 796,00
	16- Emprunt	548 688,00	0,00		707 000,00
	20- Immos incorpo (sauf 204)				
	204- Subventions d'équipement versées				
	21- Immos corpos			2 700,00	2 700,00
	<i>dont RAR</i>				
	22- Immos reçues en affectation				
	23- Immos en cours				
	Total recettes d'équipement	602 588,00	24 280,89	36 326,00	764 496,00
10222	Dot. Fonds & Réserve (FCTVA)	121 000,00	127 339,39		36 866,00
10226	TAM	34 500,00	2 106,84		8 000,00
	10- Dotations, Fonds divers, réserves (hors 1068)	155 500,00	129 446,23		44 866,00
	1068- Excédent de fonctionnement capitalisés	247 691,17	247 691,17		494 274,90
	165- Dépôts et cautionnements recus				
	Total recettes financières	403 191,17	377 137,40		539 140,90
	Total recettes réelles d'investissement	1 005 779,17	401 418,29		1 303 636,90
	024- produit des cessions d'immo	150 000,00			16 000,00
	021- Virement de la section Font	443 562,74			264 067,00
	040- Opérations d'ordre	10 278,00	58 224,44		8 307,00
	041- Opérations patrimoniales				
	Total recettes d'ordre d'investissement	603 840,74	58 224,44		288 374,00
TOTAL		1 609 619,91	459 642,73		1 592 010,90
001- Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes d'investissement cumulées :		1 609 619,91	459 642,73	36 326,00	1 592 010,90
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		309 632,12			0,00

Avec la reprise du résultat d'investissement de 2024 (déficit reporté de 200 507.79 €), en 2025 la section d'investissement dégage un déficit de de 516 565.90 € et un excédent de 22 291 € pour les restes à réaliser, soit un déficit global de 494 274.90 €.

Ce déficit est couvert par une partie de l'excédent de fonctionnement (R : article 1068).

Après reprise du résultat 2025 (déficit de 516 565.90 €), la section d'investissement est équilibrée au budget 2026 à hauteur de 1 592 010.90 €.

On notera le remboursement d'une taxe d'aménagement en 2025 à hauteur de 8 197.47 €.

Le remboursement du capital des **emprunts** est en diminution comme retranscrit dans le schéma du chapitre précédent. Les échéances en capital diminuent d'environ 150 000 € entre 2025 et 2026 et de presque 180 000 € entre 2025 et 2027. La souscription d'un emprunt à hauteur de 535 000 € permettra de financer le projet d'aménagement du cœur de village. Le remboursement du capital de cet emprunt a été estimé à 13 000 €.

Il est également à prévoir un emprunt à hauteur de 172 000 € pour le préfinancement de la TVA (reste à définir la date de souscription de cet emprunt et le début du règlement des intérêts qui y sont liés, intérêts non prévus au budget 2026).

Détail des investissements réalisés en 2025 et prévus en 2026 :

Ci-après,

- les investissements réalisés en 2025 ;
- les investissements inscrits au budget pour 2026 et dont la commission a fait l'arbitrage le 13 avril 2026.

	PREVU 2025	REALISE 2025	PREVU 2026
Frais géomètre FAGES AA499 (bonne imputation) 2025 : prévi achat fonciers 2026 : idem	10000		5000
PLACETTE SOLDE HT 426 200 +RAR 2025 DEPLACEMENT GAZ : 14 035 +ENFOUISSEMENT DES RESEAUX A VERSER AU SIEDA 81 809 TOTAL : 522 044 € + TVA OPERATION 172 000 €	335940		695000
2025 : bungalow stade	36000	28631,33	
2026 : route de Luzençon			50000
2026 : vidéoprotection (prévision 14000 € de subvention)			39000
2026 : illuminations noel			2000
2026 : tracteur			50000
2025 : travaux pour feux tricolores + travaux signalisation	10000	3842,78	
2025 : débroussailleuse	27300	12420	
2025 : balayeuse		62388	
2025 : remplacement chaudière mairie		12248,98	
2025 : rachat épareuse communautaire		6000	
petit matériel		1640,83	
2026 : barnum			3000
2026 : souffleur sce technique			600
	227400		
2025 : clocher eglise		225067,08	
2025 : plateaux pour SDF	3400	3307,2	
2025 : équipement portabilité la poste + PC portable élus		849,6	
2026 : achat 4 PC pour l'école 2700 € + PC portable accueil mairie 700 €			3400
2025 : 1 fauteuil +8 chaises +rayonnages galvanisés (2655 41)	2326	3991,39	
2025 : matériel dentiste + barres fixes inox parc	70614	6400	
2026 : fermeture du local pétanque	0		7000
	722980	366787,19	855000

INVESTISSEMENT

Reste à encaisser en 2026 des soldes de **subvention** pour le clocher de l'église, les sanitaires du stade et est prévue une subvention pour équilibrer la dépense d'installation des caméras de vidéoprotection.

Les **dotations, fonds divers et réserves** s'élèvent à 129 446.23 € en 2025 contre 44 866 € en 2024 ce qui s'explique par le remboursement du FCTVA d'un montant de 127 339.39 € en 2025 et estimé à 36 866 € en 2026 (pour rappel, cette somme représente 16.404 % des investissements TTC réalisés en N-2).

La taxe d'aménagement a rapporté 2 106.84 € en 2025 et est estimée à 8 000 € pour 2026.

Il est prévu au budget des **cessions d'immobilisations** à hauteur de 16 000 € (un terrain d'environ 200 m² au prix de 4 000 € et diverses parcelles issues du domaine public qui seront cédées après enquête publique et déclassement).

En 2026, la section d'investissement est équilibrée par 264 067 € dégagés de la section de fonctionnement.

BUDGET CENTRE COMMERCIAL (M57)

FONCTIONNEMENT

Dépenses				HT	Recettes			
SECTION FONCTIONNEMENT	Dépenses	Budget Primitif 2025 + DM	Réalisé 2025	Budget Primitif 2026	Recettes	Budget Primitif 2025 + DM	Réalisé 2025	Budget Primitif 2026
		011- Charges à caractère général	9 350,00	9 316,43	10 000,00	013- Atténuation de charges		
	012- Frais de Personnel				70- Produits des services (charges 70878)	1 000,00	1 588,82	2 000,00
	014- Atténuation de produits				73- Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
	65- Autres Charges Gestion courante	1 050,00	457,00	1 000,00	74- Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
	Total dépenses gestion courante	10 400,00	9 773,43	11 000,00	Total recettes gestion courante	31 000,00	28 387,34	30 000,00
	66- Charges Financières (66111)	950,00	112,42	3 000,00	76- Produits financiers			
	67- Charges exceptionnelles (673 titres annulés)	200,00			77- Produits exceptionnels (7788)			
	68- Dotations provisions				78- Reprises provisions (781)			
	Total dépenses réelles de fonction°	11 550,00	9 885,85	14 000,00	Total recettes réelles de fonction°	31 000,00	28 387,34	30 000,00
						19 450,00	28 387,34	16 000,00
	042- Opérations d'ordre transfert entre section				042- Opérations d'ordre transfert entre section			
	043- Opérations d'ordre intérieur de la section				043- Opérations d'ordre intérieur de la section			
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	Total recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	<i>Total dépenses Fonctionnement (hors 023)</i>	<i>11 550,00</i>	<i>9 885,85</i>	<i>14 000,00</i>	<i>Total recettes fonctionnement (hors 023)</i>	<i>31 000,00</i>	<i>28 387,34</i>	<i>30 000,00</i>
	023- Virement à la section Invest	49 385,23		57 137,40				
	TOTAL	60 935,23	9 885,85	71 137,40	TOTAL	31 000,00	28 387,34	30 000,00
		+	+	+		+	+	+
	002 Résultat reporté (Déficit)	0,00	0,00	0,00	002 Résultat reporté (bénéfice)	29 935,23	29 935,23	41 137,40
		=	=	=		=	=	=
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées :	60 935,23	9 885,85	71 137,40	Total des recettes de fonctionnement cumulées :	60 935,23	58 322,57	71 137,40
					RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	48 436,72	0,00

Avec la reprise du résultat de fonctionnement de 2024 (excédent reporté de 29 935.23 €) la section de fonctionnement 2025 a permis de dégager un excédent de 48 436.72 €.

Cet excédent sera repris pour partie

- en fonctionnement, à hauteur de 41 137.40 €
- en investissement, à hauteur de 7 299.32 €, afin de couvrir le besoin en financement de la section.

DEPENSES	RECETTES
<ul style="list-style-type: none"> - 011 : dépenses à caractère général optimisé - 65 : autres charges de gestion courante : redevance d'enlèvement des ordures ménagères - 66 : 112.42 € d'intérêt d'emprunt en 2025 et 3 000 € d'intérêt futur emprunt permettant d'équilibrer, en 2026, le projet d'extension de la pharmacie - 023 : en 2026 l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement est viré en investissement (57 137.40 €) 	<ul style="list-style-type: none"> - 70 : régularisation de charges loyer - 75 : loyers

Pour information, dans le cadre de la nomenclature M57, la fongibilité de crédits permet à une collectivité, d'autoriser l'ordonnateur à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Dans le Budget Primitif p5 §III « Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président / le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5 %
-

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

BUDGET CENTRE COMMERCIAL (M57)

INVESTISSEMENT

	Dépenses			Recettes		
	Budget Primitif 2025 + DM	Réalisé 2025	Budget Primitif 2026	Budget Primitif 2025 + DM	Réalisé 2025	Budget Primitif 2026
SECTION INVESTISSEMENT	20 Immos incorpo (sauf 204)			13- Subv. D'investissement (hors 138)		
	21 Immos corpos	200 000,00		16- Emprunt (versement capital) (hors 165) (1641)	200 000,00	100 000,00
	<i>extension pharmacie</i>			20- Immos incorpo (sauf 204)		
	22 Immos reçues en affectation			21- Immos corpos		
	23 Immos en cours			22- Immos reçues en affectation		
	Total dépenses d'équipement	200 000,00	0,00	23- Immos en cours		
	10- Dotations, fonds divers et réserves			Total dépenses d'équipement	200 000,00	0,00
	13- Subvention d'investissement			10- Dotations, Fonds divers, réserves (hors 1068)		
	16- Emprunts et dettes assimilées	20 000,00	7 299,32	1068- Excédent de fonctionnement capitalisés	21 084,75	7 299,32
	020 Dépenses imprévues			165- Dépôts et cautionnements reçus		
	Total dépenses financières	20 000,00	7 299,32	Total recettes financières	21 084,75	7 299,32
	Total dépenses réelles d'investissement	220 000,00	7 299,32	Total recettes réelles d'investissement	221 084,75	107 299,32
	040- Opérations d'ordre			021- Virement de la section Font	49 385,23	57 137,40
	041- Opérations patrimoniales			040- Opérations d'ordre	0,00	0,00
	Total dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	041- Opérations patrimoniales		
TOTAL	220 000,00	7 299,32	Total recettes d'ordre d'investissement	49 385,23	57 137,40	
	+	+	TOTAL	270 469,98	164 436,72	
002 Résultat reporté (Déficit)	21 084,75	21 084,75		+	+	
	=	=	002 Résultat reporté (Déficit)			
	=	=		=	=	
Total des dépenses d'investissement cumulées :	241 084,75	28 384,07	Total des recettes d'investissement cumulées :	270 469,98	164 436,72	
RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT :		-7 299,32	RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT :	29 385,23	44 637,40	

Après reprise du résultat d'investissement de 2024 (déficit de 21 084.75 €), en 2025 la section d'investissement dégage un déficit de de 7 299.32 €.

Ce déficit est couvert par une partie de l'excédent de fonctionnement (R : article 1068).

La section d'investissement est suréquilibrée au budget 2026, les dépenses s'élèvent à 119 799.32 € et les recettes à 164 436.72 €, soit un excédent de **44 637.40 €**, avec un virement de l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement de 57 137.40 €.

En 2025 aucune écriture en dépenses d'investissement, si ce n'est le solde du capital du dernier emprunt.

En 2026, 110 000 € sont prévus pour les **travaux** d'extension de la pharmacie et 2500 € pour le remboursement en capital d'un **emprunt** de 100 000 € à souscrire en 2026 (prévisions en recettes à l'article 16) afin d'assurer l'équilibre du projet.

BUDGET EAU – ASSAINISSEMENT (M49)

EXPLOITATION

HT Dépenses					Recettes				
SECTION EXPLOITATION	Dépenses	Budget Primitif + DM 2025	Réalisé 2025 (CFU.)	BP 2026	Recettes	Budget Primitif + DM 2025	Réalisé 2025 (CFU.)	BP 2026	
	011- Charges à caractère général	154 100,00	125 860,33	159 700,00			013- Atténuation de charges		
012- Frais de Personnel	133 200,00	133 174,70	140 000,00		70- Produits des services	350 000,00	342 841,61	367 945,00	
014- Atténuation de produits (redevances AgEAG)	41 000,00	37 054,00	23 000,00		73- Impôts et taxes				
65- Autres Charges Gestion courante	2 300,00	1 407,81	3 500,00		74- Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	
Total dépenses gestion courante	330 600,00	297 496,84	326 200,00		75- Autres produits de Gestion courante	0,00	393,30	0,00	
66- Charges Financières	2 600,00	2 552,59	2 117,00		Total recettes gestion courante	350 000,00	343 234,91	367 945,00	
67- Charges exceptionnelles	3 500,00	715,12	3 500,00		76- Produits financiers				
68- Dotations provisions semi-budgétaires	5 000,00	2 767,00	4 000,00		77- Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	
022- Dépenses imprévues					78- Reprises provisions semi-budgétaires				
Total dépenses réelles d'exploitation	341 700,00	303 531,55	335 817,00		Total recettes réelles d'exploitation	350 000,00	343 234,91	367 945,00	
						8 300,00	39 703,36	32 128,00	
042- Opérations d'ordre transfert entre section	167 313,50	166 320,50	170 453,00		042- Opérations d'ordre transfert entre section	110 006,00	109 968,85	72 131,00	
043- Opérations d'ordre intérieur de la section					043- Opérations d'ordre intérieur de la section				
Total dépenses d'ordre de EXPLOITATION	167 313,50	166 320,50	170 453,00		Total recettes d'ordre de EXPLOITATION	110 006,00	109 968,85	72 131,00	
<i>Total dépenses exploitation (hors 023)</i>	<i>509 013,50</i>	<i>469 852,05</i>	<i>506 270,00</i>		<i>Total recettes exploitation (hors 023)</i>	<i>460 006,00</i>	<i>453 203,76</i>		
023- Virement à la section Invest	138 193,12	0,00	54 467,26						
TOTAL	647 206,62	469 852,05	560 737,26		TOTAL	460 006,00	453 203,76	440 076,00	
	+	+				+	+		
002 Résultat reporté (Déficit)	0,00				002 Résultat reporté (bénéfice)	187 200,62	187 200,62	120 661,26	
	=	=				=	=		
Total des dépenses de EXPLOITATION cumulées :	647 206,62	469 852,05	560 737,26		Total des recettes de EXPLOITATION cumulées :	647 206,62	640 404,38	560 737,26	
					RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		170 552,33	0,00	

Avec la reprise du résultat d'exploitation de 2024 (excédent reporté de 187 200.62 €) la section d'exploitation 2025 a permis de dégager un excédent de 170 552.33 €.

Cet excédent sera repris pour partie

- en exploitation, à hauteur de 120 661.26 €
- en investissement, à hauteur de 49 891.07 €, pour couvrir le besoin en financement de la section.

Les **charges à caractère général** sont en augmentation (+ 34 000 €, soit une augmentation de 6% en rapport au dépenses réelles d'exploitation). Cette augmentation s'explique par le changement d'imputation des redevances payées pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif (ce changement d'imputation induit une diminution au chapitre 014).

Les **charges de personnel** (remboursement des frais de personnel du service eau et assainissement au budget communal) restent stables en rapport aux dépenses réelles d'exploitation, se situant à 44 % en 2025 et un prévisionnel de 42 % en 2026.

Les **charges de gestion courante et les dotations aux provisions** sont en augmentation du fait des impayés et de l'imputation à ce chapitre des créances admises en non-valeur et créances éteintes.

Les **charges financières** (intérêts de la dette) sont stables.

Les écritures d'**amortissement** créent en 2026 une charge pour la section de fonctionnement de 98 322 €.

Les **produits des services** sont stables en rapport des dépenses réelles d'exploitation.

Détail des investissements réalisés en 2025 et prévus en 2026 :

Ci-après,

- les investissements réalisés en 2025 ;
- les investissements inscrits au budget pour 2026 et dont la commission a fait l'arbitrage le 13 avril 2026.

			PREVU 2025	REALISE 2025	PREVU 2026
21	2111	Terrains nus			
21	2138	Autres constructions	10000		
21	21531	Réseaux d'adduction d'eau			
21	21531	Réseaux d'adduction d'eau	en 2025 : passage portalou RAR 2025 : turbidimètre (déjà payé)	39115,49	30920,47
21	21532	Réseaux d'assainissement	en 2025 : passage portalou	33943,21	20241,8
21	2154	Matériel industriel			
21	2155	Outillage industriel			
21	21561	Service de distribution d'eau	2026 : remplacement équipement pompage AEP de luzençon 2500 € achats compteurs eau 70 000 €		72500
21	21562	Service d'assainissement	2025: pompe submersible RAR 2025 : turbine flottante (déjà payée)	36000	11726,11
21	2158	Installation, matériel et outillage	2025 : plaque vibrante 2026 : appareil recherche fuites 3000 station Saint Geniez 30 000 agitateur bassin aeration station épuration 10 000	5500	2513
21	2182	Matériel de transport			43000
21	2188				
21	TOTAL	TOTAL CHAPITRE		124558,7	65401,38
23	237	Avances et acomptes versés/com..	SDAEP et SDA en cours ComCom	63500,62	
23	238	Avances et acomptes versés/com..	SDAEP et SDA en cours ComCom Réglé en 2025 : 1er acompte Solde à payer en 2026 : 17 400 € Vu avec M. Charles CCMGC		2210,23
23	238	Avances et acomptes versés/com..	equilibre		8190,26
23	TOTAL	TOTAL CHAPITRE		63500,62	2210,23
					147428

En 2026, la section d'investissement est équilibrée par un virement de **54 467.26 €** dégagés de la section d'exploitation et 98 322 € dégagés par les écritures d'amortissement.

BUDGET PHOTOVOLTAIQUES (M4)

EXPLOITATION

Dépenses		EN HT	Nomenclature M4		Recettes			
SECTION FONCTIONNEMENT	Dépenses	Budget Primitif 2025	Réalisé 2025	Budget Primitif 2026	Recettes	Budget Primitif 2025	Réalisé 2025	Budget Primitif 2026
		011- 6063 routeur teltonika		150,00				
	011- 6061 Turpe	1 330,00	1 290,57	1 500,00	013- Atténuation de charges			
	011- 627 frais dossier banque	100,00			70- Produits des services (706 production NRJ) <i>atelier (58,48 kWh) x 12 cdk/kwh / vestiaire (69 kWh) x 9 cdk/kwh</i>	16 000,00	4 965,61	31 126,22
	011- 6156 maintenance (C24-ateliers)	500,00		435,00	73- Impôts et taxes			
	011- 611 modif tarifaire		120,00		74- Dotations et participations			
	011- 6262 téléphone		144,00	144,00	75- Autres produits de Gestion courante			
	011- 6288		120,00		Total recettes gestion courante	16 000,00	4 965,61	31 126,22
	011- Charges à caractère général	1 930,00	1 824,57	2 079,00	76- Produits financiers			
	65- Autres Charges Gestion courante (6588) divers centimes TVA	5,00	0,00		77- Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Total dépenses gestion courante	1 935,00	1 824,57	2 079,00	78- Reprises provisions semi-budgétaires			
	66- Charges Financières (66111) + intérêts rejet mandat	6 200,00	6 136,20	6 700,00	Total recettes réelles de fonction°	16 000,00	4 965,61	31 126,22
	67- Charges exceptionnelles							
	68- Dotations provisions semi-budgétaires				042- Opérations d'ordre transfert entre section 6811 - amortissement			
	022- Dépenses imprévues				043- Opérations d'ordre intérieur de la section			
	Total dépenses réelles de fonction°	8 135,00	7 960,77	8 779,00	Total recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
			-2 995,16		Total recettes fonctionnement (hors 023)	16 000,00	4 965,61	31 126,22
	042- Opérations d'ordre transfert entre section 6811 - amortissement	6 506,00	6 506,00	11 615,00				
	043- Opérations d'ordre intérieur de la section				TOTAL	16 000,00	4 965,61	31 126,22
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	6 506,00	6 506,00	11 615,00				
	Total dépenses Fonctionnement (hors 023)	14 641,00	14 466,77	20 394,00				
	023- Virement à la section Invest	127,94						
	TOTAL	14 768,94	14 466,77	20 394,00				
		+	+	+				
	002 Résultat reporté (Déficit)	1 231,06	1 231,06	10 732,22	002 Résultat reporté (bénéfice)			0,00
		=	=	=				
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées :	16 000,00	15 697,83	31 126,22	Total des recettes de fonctionnement cumulées :	16 000,00	4 965,61	31 126,22
	RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	-10 732,22	0,00	RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			

Avec la reprise du résultat d'exploitation de 2024 (déficit reporté de 1 231.06 €) la section d'exploitation 2025 dégage un **déficit de 10 732.22 €**.

Ce déficit est dû au retard dans l'encaissement de la vente de l'électricité pour les panneaux des vestiaires du stade, il pourra être couvert en 2026 grâce à l'encaissement des sommes non perçues depuis 2023.

La section d'exploitation est équilibrée en 2026 à 31 126.22 €.

DEPENSES	RECETTES
- 011 : dépenses Turpe, de maintenance et autres frais	- 70 : prévision production d'énergie (en 2025 uniquement production des ateliers, en 2026 ateliers et vestiaires, plus le rappel sur le vestiaire depuis 2023)
- 66 : intérêts emprunt	
- 042 : amortissement des investissements (6506 € en 2025 et 11 615 € en 2026 du fait de l'intégration de l'amortissement des travaux réalisés en 2025)	

BUDGET PHOTOVOLTAIQUES (M4)

INVESTISSEMENT

Dépenses		Budget Primitif 2025	Réalisé 2025	Budget Primitif 2026
20 Immos incorpo (sauf 204)				
204 Subventions d'équipement versées				
21 immos corporelles RAR (panneaux et onduleur)		98 805,42	95 749,92	
21 Immos corpos				5 402,06
21 Immos corpos		98 805,42	95 749,92	5 402,06
22 Immos reçues en affectation				
23 Immos en cours		5 295,94		5 000,00
Total dépenses d'équipement		104 101,36	95 749,92	10 402,06
10- Dotations, fonds divers et réserves				
13- Subvention d'investissement				
16- Emprunts et dettes assimilées		9 300,00	9 198,44	9 538,00
020 Dépenses imprévues				
Total dépenses financières		9 300,00	9 198,44	9 538,00
Total dépenses réelles d'investissement		113 401,36	104 948,36	19 940,06
040- Opérations d'ordre		0,00	0,00	0,00
041- Opérations patrimoniales				
Total dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00
TOTAL		113 401,36	104 948,36	19 940,06
		+	+	+
001 Résultat reporté (Déficit)				
		=	=	=
Total des dépenses d'investissement cumulées		113 401,36	104 948,36	19 940,06

Recettes		Budget Primitif 2025	Réalisé 2025	Budget Primitif 2026
13- Subv. D'investissement (hors 138)				
16- Emprunt (versement capital) (hors 165)				
20- Immos incorpo (sauf 204)				
204- Subventions d'équipement versées				
21- Immos corpos				
22- Immos reçues en affectation				
23- Immos en cours				
Total dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10222 Dot. Fonds & Réserve (FCTVA)				
10226 TAM				
10- Dotations, Fonds divers, réserves (hors 1068)				
1068- Excédent de fonctionnement capitalisés				
165- Dépôts et cautionnements recus				
Total recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00
021- Virement de la section Font		127,94	0,00	0,00
040- Opérations d'ordre (28153)		6 506,00	6 506,00	11 615,00
041- Opérations patrimoniales				
Total recettes d'ordre d'investissement		6 633,94	6 506,00	11 615,00
TOTAL		6 633,94	6 506,00	11 615,00
		+	+	+
001 Résultat reporté (Excédent)		106 767,42	106 767,42	8 325,06
		=	=	=
Total des recettes d'investissement cumulées		113 401,36	113 273,42	19 940,06
RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT		0,00	8 325,06	0,00

Après reprise du résultat d'investissement 2024 (excédent de 106 767.42 €), en 2025 la section d'investissement dégage un **excédent de de 8 325.06 €**.

La section d'investissement est équilibrée au budget 2026, à hauteur de 19 940.06 €.

Montant de l'équilibre en section de fonctionnement de 10 402.60 €, imputés pour partie aux chapitres 21 et 23.

En 2025 ont été réglés les **travaux** de pose des panneaux photovoltaïques sur les vestiaires imputés au chapitre 21 pour un montant de 95 749.92 €.

Le compte 16 retrace les dépenses liées à l'**emprunt** souscrit pour le projet de pose de panneaux photovoltaïques.

Les seules recettes de la section d'investissement sont les **amortissements** des travaux pour un montant de 6 506 € en 2025 et 11 615 € en 2026, après intégration de l'amortissement des travaux réalisés en 2025.

Accusé de réception en préfecture

012-211202254-20260430-20260430_063-DE

Reçu le 12/05/2026

Note brève et synthétique CFU 2025 – BP 2026

Budgets Communal, Centre Commercial, Service eau et assainissement, Photovoltaïque